

# Le refus du compteur Linky rendu possible

Une réunion du Collectif Stop Linky a lieu ce lundi 18 mars à 18h30 à la Salle d'exposition Point Infos St Roch à Robion. Alors que le déploiement des compteurs linky a commencé depuis décembre 2018, le village de Robion a obtenu de la part d'Enedis de faire respecter le droit, pour les personnes qui y sont opposées, de refuser le nouveau compteur, ce droit s'appliquant sans discrimination que les compteurs soient à l'intérieur ou à l'extérieur des logements.

À la réception de la copie de la lettre de refus, le maire veille avec attention à ce que ce droit soit respecté par les sous-traitants, la société INSEMIA, ceci en accord avec la société ENEDIS qui contacte de son côté les

personnes pour essayer de les faire changer d'avis. Ce soutien du maire assure le respect des choix et convictions de chacun depuis le mois de janvier 2019 mais tout cela n'aurait pas été possible sans la détermination et la ténacité (ou "lobbying citoyen") depuis plusieurs mois du Collectif Stop Linky qui a poussé les élus à aller plus loin que leur vœu initialement émis le 20 septembre 2018 : "que le législateur puisse modifier la loi afin de laisser libre choix aux consommateurs de la pose des compteurs linky."

Les motivations et les objectifs du collectif Stop linky depuis un an sont très clairs : Informer les habitants de Robion mais aussi ceux des communes environnantes sur le système

linky et sa controverse afin que personne ne se voit imposer ce compteur sans son consentement et que chacun puisse faire un choix éclairé. Aider en cas de refus pour les démarches à accomplir.

————— Ce collectif rappelle les raisons du "stop Linky": "le fonctionnement du système linky n'a fait l'objet d'aucune étude, par un laboratoire indépendant (comme le CRIIREM) avant le déploiement des compteurs, pour garantir l'innocuité du dispositif. En mars 2018, l'ANSES dans son rapport, reconnaît enfin la réalité des troubles présentés par les personnes intolérantes aux ondes électromagnétiques. Aucune Directive Européenne ne contraint les états membres de

*remplacer les compteurs actuels par des compteurs linky, l'Allemagne, la Belgique et le Portugal ont fait le choix de ne pas équiper les ménages avec un compteur communicant.*

*La France au nom de la transition écologique a fait le choix du déploiement des compteurs linky alors que la Cour des comptes a confirmé dans son rapport de 2018 que ce compteur ne permet pas aux usagers (qui financeront le projet à partir de 2021), de réduire leur consommation de manière significative. Aucune loi n'oblige l'utilisateur à accepter le compteur Linky".*

**J.C.**

Pour tous renseignements et obtenir le modèle de lettre de refus :  
collectifstoplinkyrobion84@gmail.com